



# EPTB LEZ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

## DOSSIER DE PRESSE

**Comité de pilotage PAPI Lez  
Signature de la convention du PAPI 3  
10 novembre 2022  
Domaine de Restinclières**



# DOSSIER DE PRESSE

## Qu'est-ce que le PAPI ?

Le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) constitue un programme d'actions publiques à long terme visant à réduire les conséquences dommageables des inondations sur les personnes, les biens et l'environnement.

Le PAPI 3 concerne le bassin du Lez, qui recouvre la région Languedoc-Roussillon et plus précisément le département de l'Hérault.

Il s'échelonne sur 6 ans de 2022 à 2028 inclus.

Ce programme fait suite à un deux PAPI mis en oeuvre sur le même périmètre sur la période 2007-2014 puis 2015-2021 et réalisé à plus de 90% et 85 % respectivement avec notamment les travaux de protection contre les inondations de la basse vallée du Lez et de la Mosson, la sensibilisation des scolaires et la restauration de la végétation des berges des cours d'eau.

## Qui porte le PAPI ?

Le porteur du PAPI est le SYBLE (Syndicat du Bassin du Lez-Cf annexe), labellisé EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin), qui gère, dans le cadre d'une gestion globale et équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, les volets « animation et études d'intérêt général » pour la mise en oeuvre des programmes d'actions du SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et du PAPI du bassin du Lez. L'EPTB Lez assure la cohérence et l'efficacité de l'action publique avec un rôle de coordination, d'animation, d'information et de conseil. Il prend en charge la maîtrise d'ouvrage des études globales inscrites aux programmes d'actions du SAGE et du PAPI.

Le périmètre d'actions du syndicat concerne les 43 communes du périmètre du SAGE. Il regroupe le Département de l'Hérault et 5 EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) :

- Montpellier Méditerranée Métropole (qui détient la compétence de « Lutte contre les inondations » depuis 2004),
- Sète Agglopôle Méditerranée,
- Pays de l'Or Agglomération,
- Communauté de Communes du Grand Pic St Loup,
- Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault.

Le périmètre d'intervention du SYBLE s'étend sur 652 km<sup>2</sup>.

## Qui signe le PAPI ?

En s'engageant à soutenir ce projet de prévention des inondations, les acteurs cosignataires que sont l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et l'EPTB Lez affirment leur volonté de réduire de façon durable les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations en mettant en oeuvre une approche intégrée de prévention des inondations.

Par la mise en oeuvre des actions du programme d'actions, les partenaires du projet s'engagent, dans le respect de leurs prérogatives respectives, à traiter de manière globale et intégrée les problématiques de gestion des risques d'inondation, de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire, à informer le public pour développer la conscience du risque, et à

réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires aux phénomènes naturels prévisibles d'inondations.

Le programme d'actions qui est présenté dans le cadre du projet de PAPI Lez découle de la stratégie concertée qui a été élaborée par l'EPTB Lez et ses partenaires. Le programme prévisionnel du PAPI Lez est composé de 58 actions qui se déclinent selon les 7 axes définis par le cahier des charges PAPI.

Il a été pensé sur 6 ans afin de répondre aux objectifs de la stratégie locale en fonction des moyens de l'EPTB Lez et des maîtres d'ouvrage.

Le programme d'actions proposé est organisé selon les 7 axes suivants :

- Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque : 1 302 500 € HT
- Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations : 500 000 € HT
- Axe 3 : alerte et gestion de crise : 100 000 € HT
- Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme : 1 108 333,33€ HT
- Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens : 2 196 666,67€ HT
- Axe 6 : ralentissement des écoulements : 1 083 333,33€ HT
- Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques 1 070 000€ HT
- Axe 0 : Animation du PAPI Lez : 640 000 €

Le coût total du Programme PAPI est de 8 000 833,33 € HT

Le comité de Bassin a validé et labellisé le PAPI 3 le 29 mars 2022.

La convention entre les différents partenaires financiers (Etat, Conseil Régional et Conseil Départemental) et le SYBLE a été signée le 3 mai 2022.

## **Ensemble des actions inscrites au PAPI 3 Lez**

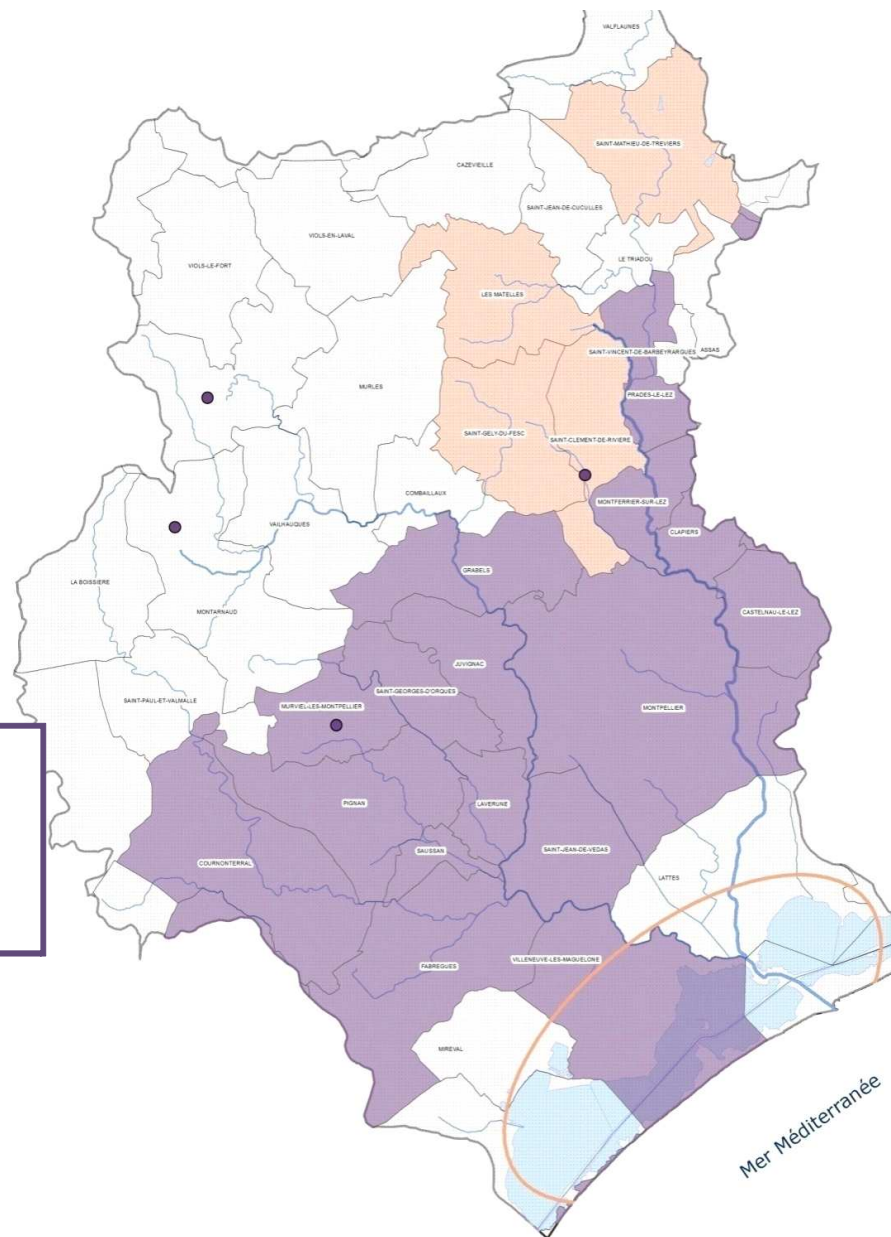
# Programme d'actions du PAPI 3 Lez

## AXE 1

- Sensibilisation au risque d'inondation et pose de repères de crue
- Optimiser et systématiser les RETEX
- RETEX de l'impact des inondations auprès des exploitants agricoles, entreprises et habitants
- Elaboration d'un DICRIM métropolitain
- Mise à jour de Visio'Lez

## AXE 2

- Développement du réseau de pluviomètres au sud et de stations hydrométriques
- Etudes hydrauliques complémentaires et cartes de scénarios pour la prévision de crue



## AXE 1

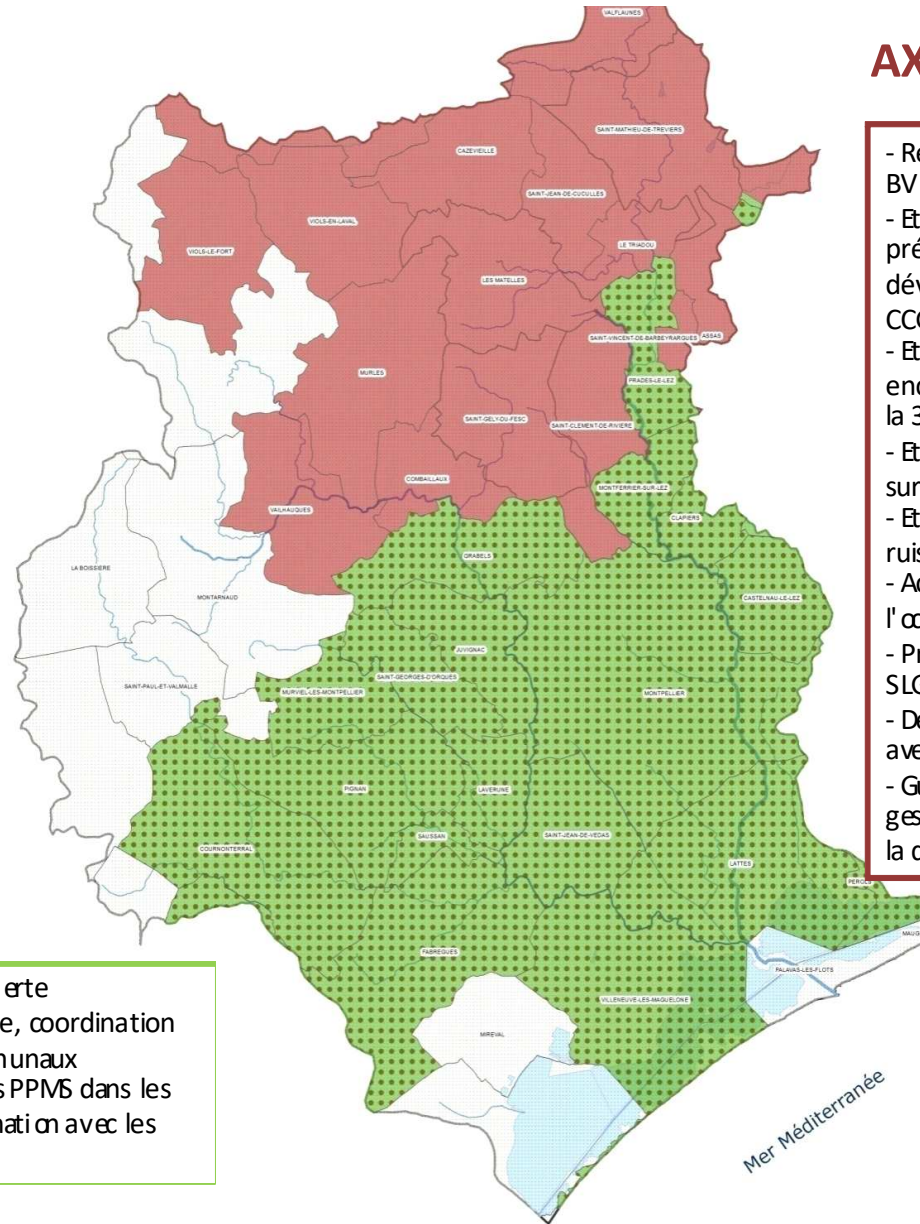
- Etudes hydrauliques BV amont

- Formation à la gestion de crises des bénévoles de la RCSC, décideurs, agents d'astreintes, ... via un MOOC par la ville de Montpellier

## AXE 1

- Etude de l'impact du changement climatique sur la submersion marine permanente et temporaire et sur les enjeux associés
- Effet du changement climatique sur le littoral : Approche paysagère et prospective
- Développement d'un observatoire et d'une stratégie de recomposition spatiale sur le littoral
- Sensibilisation des propriétaires de campings aux risques d'inondation et à la gestion de crise

# Programme d'actions du PAPI 3 Lez



## AXE 4

- Révision des PPRi (Montpellier, Castelnaud, BV Mosson)
- Etude de caractérisation des aléas préalable à l'identification des zones de développement urbain sur le territoire de la CCGPSL
- Etudes hydrauliques des cours d'eau encore non cartographiés sur le territoire de la 3M
- Etude de connaissance sur le ruissellement sur le sous-bassin versant amont du Lez
- Etablissement des cartes d'aléas ruissellements sur le territoire de la 3M
- Accompagnement pour la maîtrise de l'occupation des sols en zone inondable
- Protection des ZI et des ZEC (SAGE et SLGRI)
- Démarche d'acquisition foncière en lien avec le SAGE
- Guides et outils de communication pour la gestion intégrée de l'eau en milieu urbain et la désimperméabilisation

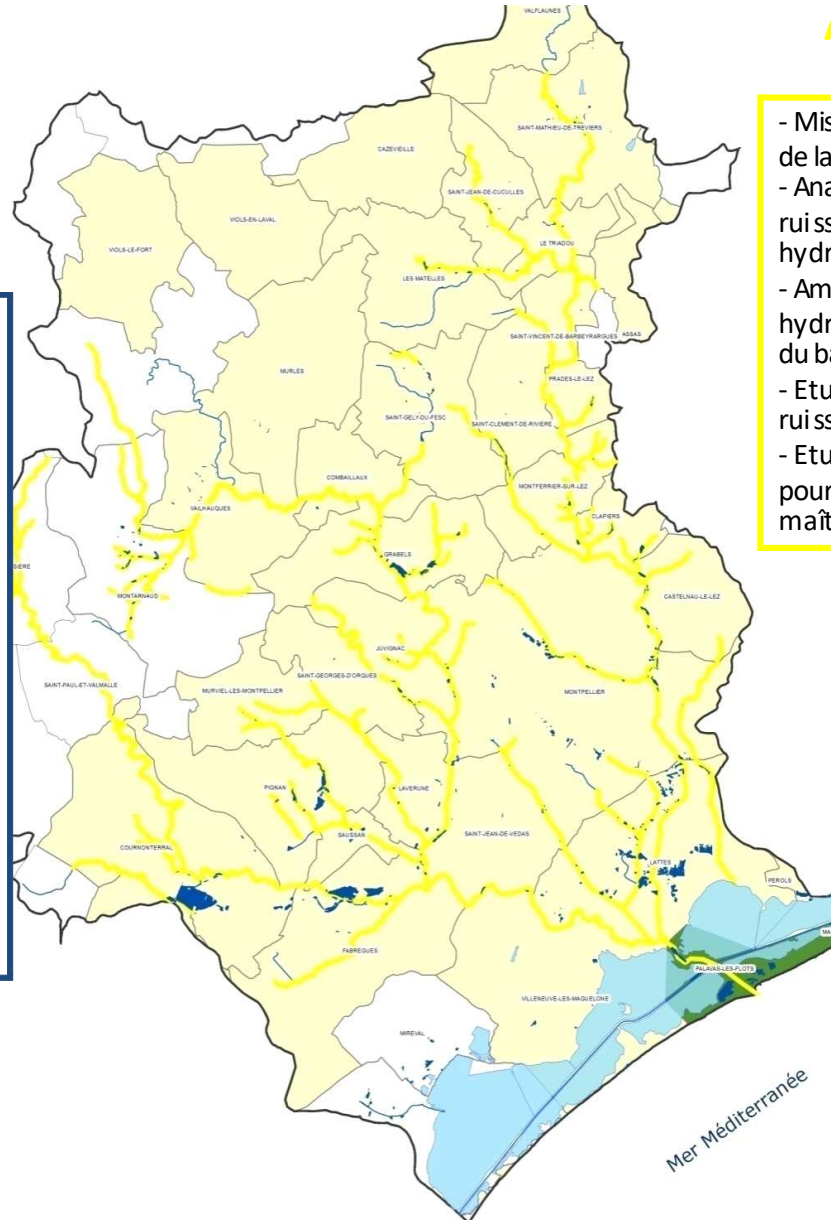
## AXE 3

- Extension de l'outil Ville en alerte
- Formation à la gestion de crise, coordination des PCS et exercices intercommunaux
- Appui à la mise en oeuvre des PPMS dans les écoles et les crèches et coordination avec les PCS

# Programme d'actions du PAPI 3 Lez

## AXE 5

- Programme de réduction de la vulnérabilité de l'habitat (Poursuite du dispositif Lez'Alabri)
- Programme de réduction de la vulnérabilité de l'habitat (Dispositif Ruissel'Alabri sur la Métropole)
- Travaux de réduction de la vulnérabilité sur l'habitat
- Démarche de sensibilisation et de réduction de la vulnérabilité auprès des propriétaires de bâtiments publics, des entreprises, petits commerces et exploitations agricoles
- Diagnostic et travaux des bâtiments publics
- Diagnostic et travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises et des exploitations agricoles
- Suivi de l'usage des dispositifs de protection en fonction des alertes



## AXE 6

- Mise en œuvre des plans de gestion de la ripisylve-Travaux d'entretien
- Analyse de l'efficacité sur le ruissellement de petits travaux hydrauliques sur les parcelles agricoles
- Amélioration du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant Lez-Mosson
- Etudes hydrauliques de gestion du ruissellement de surface
- Etudes de maîtrise d'œuvre et ACB pour la programmation des travaux de maîtrise des eaux de ruissellement

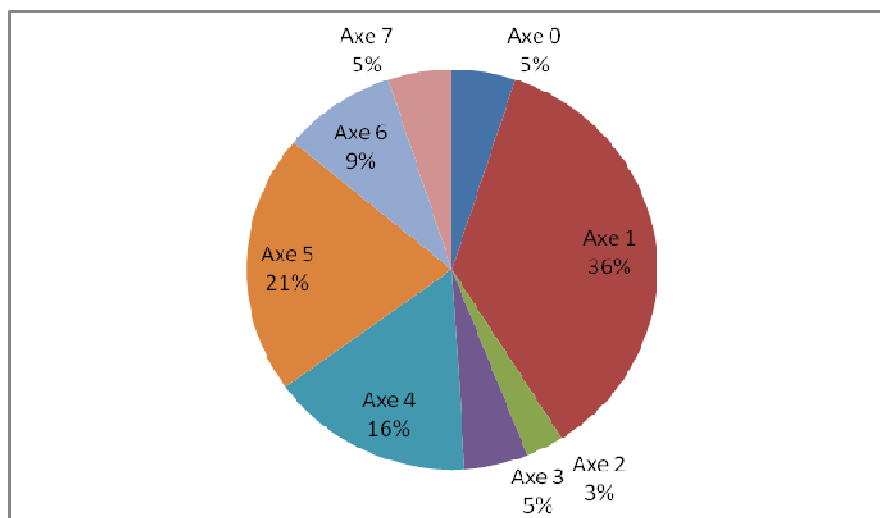
## AXE 7

- Etude d'Avant Projet pour la protection rapprochée du quartier du Prévost à Palavas les Flots
- Etude d'Avant Projet de murets sur le front de mer à Palavas les Flots
- Protections temporaires sur les zones de franchissement à Palavas les Flots
- Etude d'Avant Projet de brises-lames à Palavas les Flots et impacts potentiels

## Synthèse financière et technique du programme d'actions

### Synthèse technique

Le PAPI du Lez comprend 58 actions réparties comme suit :

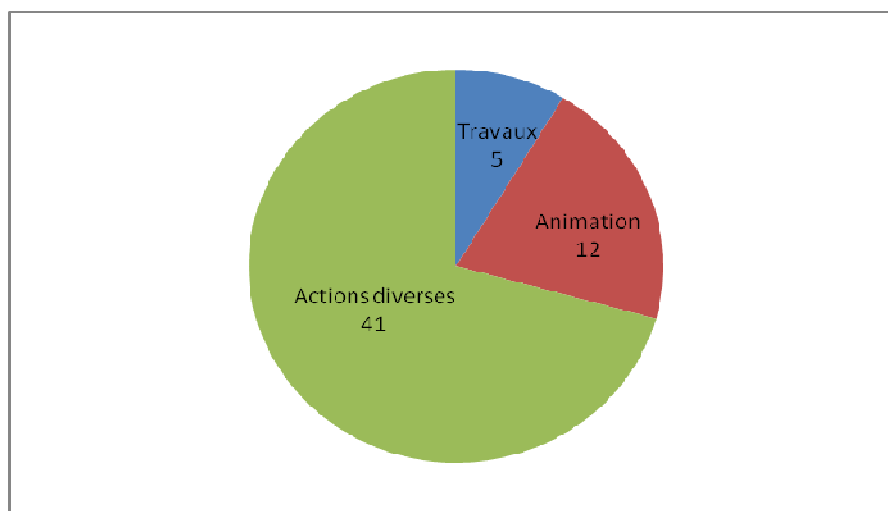


Répartition des actions par axe du PAPI

Les actions du PAPI ont été réparties selon leur type d'actions :

- opérations de travaux,
- actions d'animation,
- actions « diverses » (communication, gestion de crise, études,...)

La répartition par type d'actions est présentée avec la figure ci-après :



Répartition des actions par type d'action

27 des 58 actions concernent tout le territoire du bassin versant du Lez.

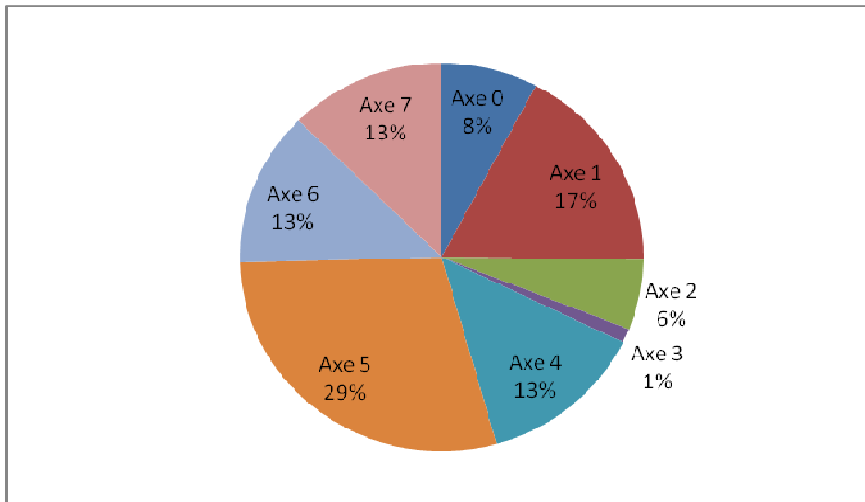
Enfin, 11 maîtres d'ouvrage ont été identifiés pour réaliser les actions. L'EPTB Lez sera maître d'ouvrage de 22 des 58 actions prévues (dont 2 en partenariat avec l'INRAE et une avec le Conservatoire du Littoral et l'EID). Les autres maîtres d'ouvrage sont : la DDTM 34, la Métropole de

Montpellier, la Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup, Pays de l'Or Agglomération, Montpellier, des collectivités (Région, Département, communes, gouvernance littorale), la chambre d'agriculture et des propriétaires privés (habitations, activités économiques).

### Synthèse financière

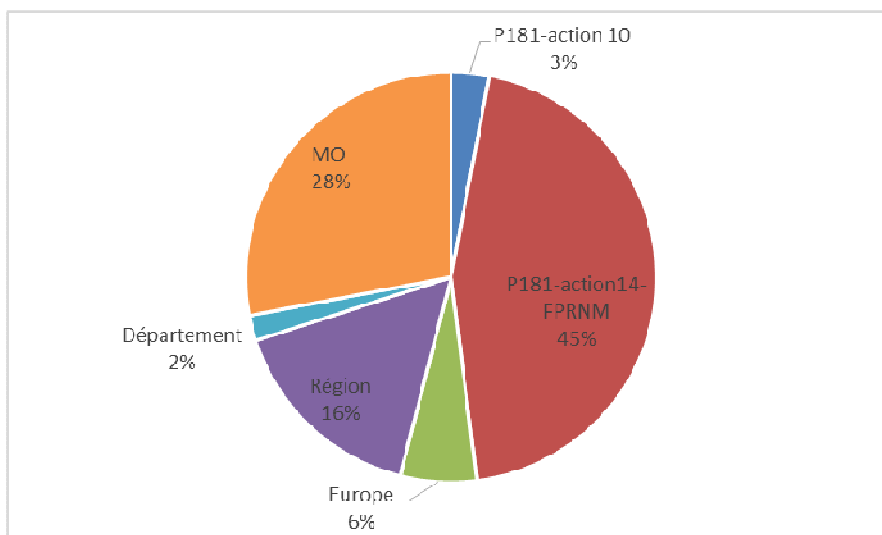
Le montant total du PAPI Lez s'élève à : 8 000 833,33 € HT soit un coût global de : 8 529 000 €

La répartition financière par axe du PAPI est la suivante, avec une proportion de l'axe 5 (action de réduction de la vulnérabilité du bâti) et de l'axe 1 (amélioration de la connaissance et sensibilisation):



Répartition financière par axe du PAPI

En termes de financements des opérations, les graphiques suivants démontrent l'aide importante fournie par l'Etat à travers les Fonds Barnier (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs) et par la Région Occitanie :



Répartition des participations financières, par financeurs

## Contacts

Pour plus d'informations :

Mme Géraldine VACQUIER

Directrice de l'EPTB Lez

Domaine de Restinclières

34730 PRADES LE LEZ

04.99.62.09.57

[gvacquier@gmail.com](mailto:gvacquier@gmail.com)

Mme Anne BOURSIAC

Chargée de mission inondation et hydromorphologie à l'EPTB Lez

Domaine de Restinclières

34730 PRADES LE LEZ

04.99.62.09.46

06.85.62.92.24

[ab.syble@gmail.com](mailto:ab.syble@gmail.com)

## Annexe 1- Syndicat du Bassin du Lez-EPTB Lez



**EPTB LEZ**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

Le bassin versant du Lez se trouve sur le territoire particulièrement attractif de Montpellier Méditerranée Métropole. Aussi, plus de 520 000 habitants et plus de 200 000 emplois sont présents sur ce bassin.

Ce territoire est par ailleurs particulièrement riche en milieux naturels remarquables et abrite une importante biodiversité. La ressource en eau est abondante mais vulnérable. Le risque inondation est très marqué avec des crues soudaines et violentes.

Une Commission Locale de l'Eau a été mise en place en 1993 afin d'engager un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), véritable outil juridique, permettant un développement économique du territoire tout en assurant une préservation et une protection des milieux fragiles.

Suite aux inondations de 2003 puis 2005, les élus locaux, le Conseil Départemental de l'Hérault, l'Etat, l'Agence de l'Eau et la Région Occitanie ont décidé d'engager le territoire dans un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) afin d'assurer la protection de la basse vallée du Lez et de la Mosson particulièrement éprouvée par les dernières inondations et se doter d'une politique intégrée de prévention de long terme. C'est ainsi que le Syndicat du Bassin du Lez (SYBLE) a vu le jour en 2007 afin de porter et animer deux programmes majeurs dans la préservation et le suivi des cours d'eau et des milieux aquatiques du bassin versant du lez : le SAGE et le PAPI.

Par la suite, l'animation des Documents d'Objectifs du site Natura 2000 « Le Lez », et du site « Etangs Palavasiens a été confiée également au SYBLE.

Le SYBLE exerce aussi une compétence en matière de protection et de conservation des eaux superficielles et souterraines. Dans ce cadre, le Syndicat peut réaliser des études en lien avec les prélèvements et les usages de l'eau, et participe à l'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).

Le SYBLE a été labellisé EPTB en mai 2013. Le périmètre du SYBLE comprend 52 communes du Pic Saint Loup à la Mer.

L'EPTB Lez est administré par un comité syndical composé de 23 délégués parmi les collectivités suivantes : Département de l'Hérault, Montpellier Méditerranée Métropole, Communauté de Communes du Grand Pic Saint, Loup, Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or, Sète Agglopôle Méditerranée, Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault. Sa présidence est assurée par M. Cyril Meunier depuis 2008.

L'équipe technique de l'EPTB initialement composée de la Directrice et de la secrétaire comptable s'est progressivement renforcée afin de porter efficacement les nouvelles compétences. Ainsi, 9 personnes permettent aujourd'hui d'animer l'ensemble des programmes, porter les études et les travaux.

L'EPTB en quelques chiffres :

- 225 zones humides identifiées et protégées
- Sur 1 200 km de cours d'eau sur le BV Lez-Mosson, 13 ans d'entretien avec assistance de l'EPTB Lez auprès des communes puis des EPCI : 36 communes, 50 cours d'eau, 600 km de cours d'eau restaurés et entretenus, 6M€ TTC
- 5 contrats N2000
- Sur 55 seuils, 19 ouvrages étudiés, 10 seuils sur lesquels ont été réalisés des travaux (équipements et échancrure totale)
- 1056 diagnostics de vulnérabilité aux inondations et 70 dossiers travaux réalisés via le dispositif Lez'Alabri
- Plus de 1 000 classes, près de 30 000 enfants et plus de 3 000 animations de sensibilisation au risque inondation dans les écoles
- 464 avis formalisés par la Commission Locale de l'Eau sur des projets d'aménagement et des documents de planification dont une trentaine par an depuis 2018
- Appui à l'action foncière d'une 30aine de parcelles par an pour une moyenne de 10 ha/an

# Périmètres EPCI et EPTB Lez



## Annexe 2 – L'Etat



### **L'engagement de l'Etat en matière de prévention du risque inondation et de protection des populations**

La prévention des risques d'inondation et par là même la protection des populations est des biens est une politique prioritaire de l'État et particulièrement dans l'Hérault où le risque d'inondation que ce soit par débordements de cours d'eau, submersions marines ou ruissellements intenses, est le risque majeur.

Afin de garantir la sécurité des personnes et des biens, l'État se mobilise de la prévention des inondations à la gestion de crise en passant par la protection et l'alerte :

- **L'État pilote la mise en oeuvre de la directive européenne inondation** sur l'évaluation et la gestion des risques d'inondation qui a permis de bâtir fin 2016 avec les partenaires locaux des stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) coordonnées sur l'ensemble des bassins de risques du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de Montpellier-Mauguio-Lunel-Palavas : SLGRI des bassins Lez-Mosson portée par le Syndicat du Bassin du Lez «SYBLE», SLGRI du bassin de l'Or portée par le Syndicat Mixte du Bassin de l'étang de l'Or «SYMBO», SLGRI du bassin du Vidourle portée par le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle «SIAV»), et SLGRI du bassin du Vistre portée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vistre.

- **L'État accompagne financièrement et apporte son aide à l'élaboration et à la mise en oeuvre des PAPI.** Cet outil de contractualisation entre l'État, les collectivités et les partenaires régionaux, départementaux ou de l'agence de l'eau, traduit à l'échelle du bassin versant, la volonté de l'État d'engager les actions nécessaires à la prévention et la protection des populations. C'est notamment le cas avec ce PAPI 2 financé à hauteur de presque 36 % par l'État. Les PAPI sont également la déclinaison opérationnelle de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation.

- **L'État élabore les Plans de Prévention des Risques Inondation.** Ils permettent de cartographier et de caractériser les effets des phénomènes d'inondation, dans le but d'informer et sensibiliser la population, et d'orienter le développement communal vers des zones exemptes de risques. Les mesures de prévention des plans visent à ne pas augmenter les enjeux exposés aux risques, à ne pas aggraver les aléas et à réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Ainsi, les études préalables à la révision des PPRI de Montpellier et Castelnau-le-Lez sont engagées ; celles relatives aux PPRI du bassin de la Mosson vont l'être prochainement. 223 PPRI sont approuvés au niveau départemental dont 37 sur le bassin versant du Lez et de la Mosson (sur les 43 communes).

- **L'État veille à la bonne gestion des ouvrages de protection,** c'est-à-dire à ce que les gestionnaires assurent une surveillance et un entretien pérenne des ouvrages de protection, les digues en particulier.

- **L'État est mobilisé également, au travers de ses services de prévision, sur la vigilance et l'alerte météo et crues ; il coordonne la sécurité des personnes et la gestion de crise.**



Notre région est confrontée à des risques d'inondation particulièrement importants, du fait des aléas climatiques extrêmes que nous connaissons, du nombre important d'enjeux installés au fil du temps en zone inondable (personnes, biens, activités), et aussi parfois de certains facteurs aggravants tels que la faiblesse de la conscience des risques, ou encore la rupture d'ouvrages de protection. Les crues et les inondations sont des phénomènes naturels qui ne peuvent être supprimées. Mais nous pouvons atténuer leurs impacts, éviter des drames humains, réduire les dommages pour nos territoires, et faciliter le retour à la normale pour notre population et notre tissu économique.

La prévention des inondations ne relève pas d'une compétence obligatoire des Régions. Pour autant **la Région Occitanie a choisi de mettre en œuvre une politique ambitieuse dans ce domaine**. Celle-ci vise à réduire les risques pour la population, les habitations, les bâtiments publics et les activités économiques actuellement menacés.

Pour cela, la Région mobilise des moyens humains et financiers importants. **Elle a ainsi soutenu près de 30 PAPI** (Programmes d'actions de prévention des inondations) sur l'ensemble de l'Occitanie depuis 2016. **Et pour la seule année 2021, la Région a mobilisé plus de 25 millions d'euros**, pour soutenir les PAPI, mais également pour aider à la réparation suite à des événements exceptionnels.

Ces programmes ont permis de réduire notablement les risques, grâce à la sensibilisation de milliers d'élèves, la pose d'une centaine de repères de crue, le développement d'outils de prévision des crues, l'engagement de milliers de diagnostics de vulnérabilité de bâtiments, ou encore la délocalisation de dizaines d'habitations extrêmement menacées. Ces programmes ont également permis de réaliser des aménagements hydrauliques très efficaces, qui ont permis de limiter les dégâts et d'éviter des drames humains.

**La Région soutient le nouveau PAPI Lez 2022-2028** car il utilise tous les leviers qui permettent de réduire efficacement et durablement les risques :

- L'amélioration de la conscience des risques
- La surveillance et la prévision des crues
- l'alerte et la gestion de crise
- la prise en compte des risques dans l'urbanisme
- la réduction de vulnérabilité
- le ralentissement des écoulements en amont des zones urbanisées et l'aménagement des cours d'eau
- la création ou la sécurisation d'ouvrages de protection

**La participation prévisionnelle de la Région aux actions du PAPI est de 1,35 millions d'euros.**



Le Département est un acteur de premier plan sur la question de l'eau, enjeu d'autant plus important avec le dérèglement climatique, et agit à tous les niveaux, depuis les nappes souterraines jusqu'à la mer.

En responsabilité directe ou en soutien financier et technique, la collectivité veille à la qualité de l'eau, à la gestion de cette ressource en lien avec les EPTB et les intercommunalités, à la protection des zones humides et de la biodiversité mais aussi dans le domaine du « risque inondation ».

Près de 11 millions d'euros sont consacrés aux actions que porte le Département sur la gestion de l'eau.

### L'action du Département dans le domaine du « risque inondation »

- Le Département est en responsabilité directe sur :
  - ✓ ses infrastructures hydrauliques : gestion des 2 grands barrages (Salagou, Olivettes) et du barrage du Jeantou à St Mathieu de Trévières (dans le bassin versant du Lez). Cette action est majeure car les barrages retiennent les eaux de pluie et limitent les risques de crues à l'aval.
  - ✓ ses infrastructures soumises aux aléas : 4 500 km de routes, 81 collèges et autres bâtiments départementaux
  - ✓ son action sociale et les relais que constituent les agences de solidarité en cas de crise
  - ✓ ses agents déployés sur le terrain lors des crises (Agences techniques, sapeurs forestiers, ...)
- **par le financement d'actions visant à réduire le risque d'inondation** (études hydrauliques, études et travaux de protection contre les inondations, les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens...)
- **par la contribution aux syndicats de rivière dont il est membre** (accompagnement dans les démarches de prévention des inondations, animation des démarches, actions de sensibilisation des scolaires – techniciens – élus, ...)

### Le « risque inondation » : un enjeu majeur pour le Département

Avec les caractéristiques de notre météorologie méditerranéenne, influencée par le changement climatique, couplés à d'autres enjeux liés aux aménagements (populations, infrastructures...), **l'Hérault est confronté à d'importants risques d'inondation**, tant par débordement de cours d'eau que par ruissellement et submersion marine.

Pour cela, les 7 principaux bassins versants du département (Aude, Orb-Libron, Hérault, Thau, Lez-Mosson, Or et Vidourle) sont dotés de Programmes d'Actions et de Prévention des Inondation (en cours d'élaboration ou approuvés). Certains en sont au stade de PAPI d'intention mais d'autres en sont déjà à leur 2<sup>ème</sup> voire 3<sup>ème</sup> PAPI. Ces programmes permettent donc la mise en œuvre d'actions visant à réduire les risques pour la population et les biens.

**Afin d'accompagner et d'agir concrètement pour limiter ce risque, le Département est membre de 4 EPTB (Orb-Libron, Hérault, Lez-Mosson et Or) et participe à l'ensemble des PAPI.**

## **Un soutien important pour ce nouveau PAPI Lez 2022-2028**

Le Département reste pleinement engagé pour ce nouveau PAPI qui s'inscrit dans la continuité des 2 PAPI précédents, également soutenus par la collectivité

Le programme d'actions permet de répondre aux orientations et objectifs stratégiques définies sur le territoire : **renforcer la culture du risque, mieux gérer la crise lors des inondations, améliorer la connaissance du risque et sa prise en compte dans l'aménagement, façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient, protéger concrètement les populations tout en respectant les fonctionnalités du milieu naturel.**